

## PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

---

Dossier de presse  
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

# SOMMAIRE

---

- PAGE 03 FICHE 01** 11 662 postes supplémentaires à la rentrée 2017
- PAGE 06 FICHE 02** L'égalité sur tout le territoire
- PAGE 09 FICHE 03** La refondation de la scolarité obligatoire
- PAGE 11 FICHE 04** Le plan numérique pour l'éducation
- PAGE 14 FICHE 05** La stratégie langues vivantes
- PAGE 16 FICHE 06** Les quatre parcours éducatifs
- PAGE 19 FICHE 07** Des nouveautés pour l'enseignement professionnel à la rentrée 2017
- PAGE 21 FICHE 08** L'exigence d'une école inclusive pour les élèves en situation de handicap
- PAGE 23 FICHE 09** Décrochage scolaire : objectif 80 000 en 2017
- PAGE 25 FICHE 10** La grande mobilisation pour les valeurs de la République
- PAGE 27 FICHE 11** Les mesures pour renforcer la sécurité des écoles, des collèges et des lycées
- PAGE 29 FICHE 12** Le statut du parent délégué
- PAGE 31 FICHE 13** Climat scolaire et lutte contre le harcèlement et les violences à l'école
-

---

Le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap a permis une prise en compte plus personnalisée des besoins de chacun : renforcement de l'accompagnement, sensibilisation des situations du handicap dans les établissements, plans autisme et numérique, pour une École toujours plus inclusive.

---

### **Des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) en EPLE plus nombreuses**

**Le nombre d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) créées dans les EPLE a augmenté de plus de 35 % depuis 2012.** La circulaire sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap parue en novembre 2016 accompagne ce développement, notamment dans les lycées d'enseignements professionnels. Pour accueillir les jeunes avec autisme au collège, le développement d'Ulis spécifiquement identifiées augmente l'offre de scolarisation.

### **Plus d'unités d'enseignement (UE) dans les établissements scolaires**

**Le plan autisme 2013-2017 aura permis la création de 110 unités d'enseignement** pour les élèves présentant des troubles du spectre autistique ouvertes au sein d'écoles maternelles (UEM). L'externalisation des unités d'enseignement (UE) en milieu ordinaire par transfert des unités actuellement localisées dans les établissements et services médico-sociaux se poursuit.

### **Des parcours scolaires pour les jeunes sourds améliorés**

La circulaire relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd parue en février 2017 permet aux jeunes sourds de **bénéficier d'une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** pour toute orientation :

- vers le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS) pour ceux ayant fait un choix linguistique (bilinguisme langue des signes françaises - LSF/français écrit ou langage parlé complété - LPC) ;
- vers un dispositif collectif de scolarisation (Ulis) pour les élèves malentendants en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés, qui n'ont pas fait de choix linguistique spécifique mais qui ont une difficulté d'accès à l'apprentissage.

Par ailleurs, **les nouveaux programmes scolaires sont adaptés en LSF** pour une mise en œuvre à la rentrée 2017.

## Des accompagnants qualifiés et reconnus

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui peuvent désormais accéder à un CDI après six années d'ancienneté vont pouvoir bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) débouchant sur le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social.

De plus, la transformation progressive des contrats aidés en emplois AESH, prévue sur 5 ans au rythme de 6 400 équivalents temps plein AESH par an, permet de stabiliser, au sein des équipes pédagogiques, des personnels formés pour assurer un accompagnement de qualité. À terme, ce sont donc **plus de 60 000 emplois AESH qui accompagneront les élèves en situation de handicap.**

## Une formation spécialisée pour les enseignants rénovée

La réforme de la formation et de la certification des enseignants spécialisés se met en œuvre à la rentrée 2017. **Le nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Capei)** est une certification unique pour les enseignants du premier et du second degré. La formation vise à développer des compétences plus approfondies et ciblées, pour mieux accompagner les élèves.

## Des nouvelles technologies au service des élèves en situation de handicap

Des **recommandations aux auteurs et aux éditeurs** ont été données pour produire des ressources numériques accessibles ou avec des fonctionnalités répondant aux besoins des élèves en situation de handicap.

Le **plan numérique** inclut un volet sur l'équipement en matériels mobiles individuels. Ainsi, les besoins des élèves porteurs de troubles spécifiques des apprentissages sont pris en compte dans tous les appels d'offres pour les banques de ressources numériques pédagogiques.

### À RETENIR

**280 000** élèves en situation de handicap scolarisés en 2015-2016

→ **160 000** dans le 1<sup>er</sup> degré

→ **120 000** dans le 2<sup>nd</sup> degré

⊕ **25 %** depuis 2012

**Amélioration de l'accueil et de la scolarisation**

des élèves  
→ diversification et allongement des parcours

⊕ **1 351** accompagnants des élèves en situation de handicap pour la rentrée 2017

⊕ **35 %**

d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) depuis 2012